

Projet Pédagogique

Séjour de Vacances Val de l'Hort



Directeur
Baly kévin

SOMMAIRE

1. Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité

- A) Projet éducatif de territoire
- B) Projet éducatif de l'organisateur
- C) Mon engagement

2. Présentation du contexte du séjour vacance

- A) Le public
- B) Les protocoles d'accord individualisés (PAI)
- C) Les moyens matériels mis à disposition (locaux et espace)
- D) La composition de l'équipe
- E) Les Partenaires identifiés sur le territoire
- F) Les moyens financiers mis à disposition

3. Projection des objectifs

- A) Les intentions éducatives
- B) Les objectifs généraux
- C) Les objectifs opérationnels
- D) Les critères d'évaluation

4. Les relations

- A) Les relations enfant/enfant
- B) Les relations adultes/enfants
- C) Les relations adultes/adultes
- D) Les relations aux familles

5. le fonctionnement de la vie quotidienne

- A) Premier jour
- B) Journée type
- C) Dernier jour
- D) Temps de repas
- E) Temps d'activité/Temps apprenant
- F) Temps libre/calme
- G) Temps des douches

6. La nature des activités proposées

- A) L'utilisation des projets d'animation et de thématiques
- B) Vacances apprenant
- B) La programmation des activités
- C) Modalités d'organisation des activités physiques et sportives
- D) Les modalités de participation des mineurs

7. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

- A) Le recrutement
- B) Participation de l'équipe d'animation
- C) Fiche de poste de l'animateur
- D) Fiche de poste du directeur
- E) Organisation du travail
- F) Évaluation des animateurs et du directeur

8. Les conditions de sécurité

- A) La réglementation
- B) La santé
- C) Plan particulier de mise en sureté (*PPMS*)
- D) Exercice incendie

1. Présentation du PEDT de la collectivité et de l'organisateur

La commune de Nîmes investit massivement dans les domaines de la culture, du sport, des jeux ou des loisirs, en favorisant l'accès à tous les enfants et adolescents du territoire à l'ensemble de ses équipements sportifs et culturels, et en leur proposant des activités ludiques, le plus souvent gratuites.

Pour gérer tous ces domaines et leurs acteurs, la ville a élaboré un PEDT.

A) Projet éducatif de territoire

a) le cadre général

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est l'expression écrite de la politique éducative partagée conduite à l'échelle de la ville, qui s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs. Il constitue le cadre fondamental de la politique contractuelle et partenariat de la ville, d'une part, globalement, pour proposer une offre éducative multiforme sur l'ensemble du territoire communal, d'autre part, plus particulièrement, pour lutter contre la marginalisation de certains territoires.

Il vise trois objectifs complémentaires :

- Répondre de façon collective et partagée aux besoins du territoire ;
- Réduire les inégalités en traitant de façon adaptée les demandes précises d'enfants et de familles socialement défavorisés ;
- Résoudre les difficultés éducatives.

b) Le PEDT se fonde sur 4 principes Majeurs :

➤ **Territorialité :**

Fédérer un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini comme étant la commune de Nîmes.

➤ **Convergence :**

Formaliser la volonté politique commune des acteurs de terrain et constitue le cadre indispensable au travail collectif.

➤ **Globalité :**

Proposer à chaque enfant un parcours éducatif, ce qui nécessite des interactions permanentes entre les projets des écoles et établissements scolaires concernés et les politiques locales en faveur de la jeunesse, donc, une continuité entre les temps scolaires et les temps péri ou extrascolaires, une articulation étroite entre les acteurs.

➤ **Équité :**

S'adresser à tous les jeunes concernés en portant une attention particulière aux publics prioritaires, c'est-à-dire aux enfants et adolescents qui ont le plus besoin de bénéficier de l'action publique.

c) Les objectifs du PEDT :

I. contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune par la mise en œuvre d'un programme d'actions éducatives multiformes, et cela du temps de la petite enfance au temps libre.

- Appréhender l'enfant et le jeune selon une approche globale, dans les espaces éducatifs, pour assurer son bien-être et son développement harmonieux.
- S'adapter à chaque enfant et adolescent.
- Favoriser une ouverture au monde.
- Viser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

➤ II. favoriser une continuité éducative entre le temps de la petite enfance, le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps du collège, le temps libre.

- Favoriser la rencontre entre les acteurs, croiser les métiers ; soutenir les parents dans leur rôle éducatif, préparer les enfants et les parents à l'entrée en maternelle.
- Mettre en place des actions qui permettent de gérer les passages d'un cycle scolaire à un autre.
- Organiser des activités éducatives en lien le socle S4C, avec le souci de la cohérence dans les approches et objectifs pédagogiques ; informer, accompagner et soutenir les familles.
- Articuler projet d'école et projet du temps périscolaire ; articuler projet du temps périscolaire, et dynamique d'un projet d'accueil de loisirs.
- Extension du dispositif ALAE sur toutes les écoles.

III. Prendre en compte de manière appropriée les publics fragilisés.

- Enfants fragilisés par leur situation personnelle (enfants malades, enfants handicapés).
- Enfants fragilisés par leur environnement.
- Prioriser les publics résidant en quartier prioritaires « politique de la ville » dans l'appel à projet associatif en partenariat avec les institutions (État, CAF, CG, etc.).

IV. Impliquer les parents et les familles dans les actions éducatives.

- Accompagner les familles dans leur rôle de soutien et les personnels des espaces éducatifs dans leur compréhension des familles.
- Informer les familles sur tout ce qui se développe dans le champ éducatif du territoire (commune/quartier) pour l'enfant et le jeune.
Aider les familles à s'impliquer dans les apprentissages à la maison.
- Associer les familles dans les prises de décision, à l'école comme dans tous les espaces éducatifs.
- Rétablir pour les enfants et les jeunes l'image parentale dans son statut de référent et de repérage social.
- Initier ou développer des pratiques culturelles, sportives, environnementales qui peuvent être pratiquées de façon commune par les parents et leurs enfants, permettant ainsi de créer des moments privilégiés de reconstruction ou d'affermissement des liens familiaux.
- Trouver les outils d'information qui permettent aux familles, même celles qui sont apparemment les plus éloignées, d'être rattachées au projet éducatif de leur(s) enfant(s), de se l'approprier.

V. Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs.

Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes en leur permettant la meilleure intégration dans la cité suppose de :

- Permettre au jeune, dès le plus jeune âge, de se déplacer dans la ville, s'investir en toute sécurité dans des activités qui lui permettent de construire ses apprentissages et son parcours personnel. Il en résulte la nécessité de favoriser l'accessibilité des espaces éducatifs pour les enfants et les jeunes handicapés.
- Soutenir les organismes qui œuvrent durant le temps libre et qui contribuent par les actions qu'elles mettent en place à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes.

La ville de Nîmes a externalisé son service "ACCEM" en 2003 en donnant la gestion à l'association Ifac (institution de formation, d'animation et de conseil)

B) Projet éducatif de l'organisateur

L'IFAC est une association loi 1901.

Elle gère les accueils de loisirs maternels, élémentaires nîmois et propose pendant les vacances des séjours pour les enfants de 5 à 11 ans.

Le projet répond aux spécificités de la structure et doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis : l'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation, le développement de la créativité et de l'imaginaire, l'approche du milieu sportive et culturel, l'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particulier : âge et comportements physiques, affectifs et relationnels.

Le projet éducatif se définit par une charte de qualité qui répond aux attentes de la ville.

- Garantir le respect de la réglementation en vigueur, des règles de sécurité et des conditions d'accueil.
- Organiser un temps d'accueil de qualité pour les enfants et sa famille.
- Développer un projet pédagogique adapté aux besoins des enfants et du lieu.
- Proposer des activités en lien avec la vie locale : environnement, la culture et le patrimoine.
- Aménager des espaces adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation.
- Former et accompagner nos équipes pour la qualité de nos services.
- Favoriser l'implication des familles dans la vie de l'accueil de loisirs.
- Assurer une communication régulière sur la vie de l'accueil et sur l'ifac.

D) Mon engagement

Je suis en poste de directeur pour l'Ifac durant cet été 2020, j'occupe actuellement la direction de l'ACCEM de Capouchiné, Dans le contexte actuel et suite aux demandes de l'organisateur et de la ville de Nîmes, mes engagements seront l'épanouissement et l'émancipation de l'enfant par la responsabilisation et solidarité, tout en s'inspirant des valeurs éducatives.

Sur le séjour pour certains enfants se sera leur première expérience en séjour de vacance De ce fait mes intentions seront de développer l'autonomie et la découverte des portes des cévennes. Pour maintenir ces intentions je les mettrai en place par objectifs qui seront détaillés en sous objectifs dans suite du projet pédagogique.

Par la suite tout au long du projet pédagogique je vous parlerai de la structure, le fonctionnement du séjour vacances, de son public, des relations, de l'équipe d'encadrement etc.

2) Présentation du contexte de l'accueil de loisirs

A) le public

Le public accueilli pour le séjour à entre 6 et 8 ans et sera limité de 16 enfants.

Ils viennent de tous différents lieux de la ville, l'inscription se fait sur dossier uniquement à l'Ifac.

Les enfants qui ont entre 6 et 8 ans sont physiquement plein d'énergie, tonique, souple et mais reste fragile, ils ont un intellectuel curieux à la recherche d'explications et d'apprendre à se repérer dans l'espace/temps. Mais ont besoins d'affection, de confiance, de sécurité. Ils ont besoins d'être écouté, d'avoir des responsabilités.

B) Les protocoles d'accueil individualisés (PAI)

De plus en plus nous nous trouvons confrontés à des enfants qui ont des soucis de santé chroniques (asthme, diabète, allergie alimentaire) qui nécessitent des soins d'urgence en cas de crise.

Afin de pouvoir les accueillir en toute sérénité nous mettons en place un protocole d'accueil individualisé. Ce PAI est un document qui donne le protocole d'urgence à tenir, il explique étape par étape les gestes d'urgence à faire (prise de médicament, numéro d'appel etc...). Ce protocole est accompagné d'une trousse d'urgence nominative avec tous les médicaments nécessaires. Dans le cas d'une allergie alimentaire, l'enfant viendra tous les jours avec son panier-repas et goûter. Les PAI sont mis en place par un médecin en partenariat avec les familles et le coordinateur Ifac. La trousse d'urgence suit l'enfant dans tous ces déplacements.

D) Les moyens matériels mis à disposition

a) La structure

la structure est située en extrémité d'Anduze, pour y accéder il faut passer par la route en prenant la D907.

Val de l'hort est agréée jeunesse et sport et DDAS

b) Les locaux

_ Chambre au rez-de-chaussée

62 lits

- 15 chambres de 2 à 4 lits
- 2 dortoirs de 8 et 9 lits
- 1 chambre individuelle pour le chauffeur de bus
- 9 douches et WC répartis dans le couloir

Les chambres sont équipés d'un lavabo, d'une petite table et d'une armoire.

_ Un salon (appelé aussi "bar des amis"), espace de convivialité

Cette pièce est un lieu de partage et de rencontre, accessible à tous. Il est composé d'un coin salon, et d'un coin "bar" avec 1 réfrigérateur, cafetière, bouilloire et tout le nécessaire pour la préparation de boissons chaudes en libre service.

_ Une salle de restauration

D'une capacité de 70 couverts, complétée au besoin par les salles adjacentes. Un four à micro-ondes et une fontaine à eau fraîche y sont disponibles.

Les équipements en libre accès

_ Équipements extérieurs

- Une terrasse ombragée, où les repas sont servis dès les beaux jours
- Un parking privé, pour voitures et bus
- Un terrain multi-sport : foot, basket, volley
- Du matériel sportif : ballons, raquettes, boules de pétanque...
- Deux tables de ping-pong
- Un jardin arboré

_ Équipements d'intérieurs

- Matériel récréatif : livres, jeux de société en libre service à l'accueil
- Une chaîne hifi "ancienne génération"
- Un téléviseur, lecteur DVD
- La Wifi dans une grande partie du bâtiment

E) La composition de l'équipe d'animations

a) l'équipe d'animation

l'équipe d'animation est composé de 4 personnes pour le séjour vacances d'été du 27 juillet au 31 juillet

- 1 Directeur en stage BPJEPS loisirs tout public + diplômé BAFA.
- 2 Animatrices diplômées BAFA

- 1 animatrice diplômée BNSSA

b) L'équipe

Une équipe, ce sont des personnes qui travaillent ensemble, vers un même but. c'est pour cela qu'elle doit être capable d'être cohérente dans ses actes, dans son fonctionnement, tout en tenant compte de la personnalité de chacun. Il faut obligatoirement que chacun participe à faire respecter les règles de vie, afin d'éviter pour certains de se cantonner dans un rôle prédéfini.

Il est important pour les enfants de trouver les mêmes repères, le même cadre avec chaque animateur. Cela demande une réflexion préalable et l'établissement de règles précises. En équipe, il est indispensable d'être en accord, sur le négociable et le non négociable.

c) le taux d'encadrement

Pour les vacances, le taux d'encadrement obligatoire est d'un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Mais pour le séjour le taux d'encadrement sera d'un animateur pour 4 enfants en inclus le directeur du séjours.

Pour ce taux d'encadrement il y aura aussi un quota d'animateur à respecté dans l'équipe, qui est de 50% d'animateurs diplômés et 50% maximum d'animateurs stagiaires.

d) Les réunions d'animation

Afin d'aider les animateurs dans leur travail des réunions de préparation et de repérage seront proposées. Ces réunions ont pour fonction :

- d'informer, de planifier.
- De réguler les problèmes.
- d'organiser le fonctionnement.
- De travailler sur des projets de séjour

e) Modalité de prise de décision

Il me semble important de varier les méthodes de réunions afin qu'elles soient les plus participatives possibles. Les animateurs seront partis prenant dans les décisions prises, chaque membre de l'équipe ayant une voix. Le seul veto possible serait que les propositions ne répondent pas aux objectifs pédagogiques ou au cadre réglementaire.

Les modalités de prises de décision varieront selon les thématiques abordées :

- Majorité.
- Unanimité.
- Compromis

Dans un souci de formation, je souhaite proposer des réunions et des modalités de prise de décision qui puissent être transposées avec les enfants sur les temps de bilan, régulation.

F) les partenaires identifiés sur le territoire

Les partenaires identifiés sur le territoire sont :

- l'ifac qui organise les séjours de vacance sur demande de la ville, c'est eux qui ont recrutés l'équipe des animateurs pour le séjour et qui m'ont mis en relation auprès de la personne chargée de s'occuper des séjours.
- Le personnel de Val de l'Hort avec qui nous avons échangé des informations sur le lieu du séjour et les activités disponibles autour du site.
- l'office du tourisme d'Anduze qui nous fournis divers documentations sur la ville et ses environs.

G) Les moyens financiers mis à disposition

Nous avons un budget pédagogique qui est attribué pour le centre, il est calculé sur l'effectif euros par enfants et par jour le budget prévisionnel est calculé sur la base du mois d'août de l'été dernier et sera réajusté au jour le jour.

Il se décline sur plusieurs pôles d'activités :

➤ **Transport**

Nous utiliserons un bus pour aller au lieu d'hébergement.

➤ **Pédagogique**

On mettra plusieurs malles pédagogiques avec tout le matériel nécessaire pour réaliser toute sorte d'activité que ce soit sportif, audio-visuel, manuelle etc, mais aussi des jeux et des livres pour les temps apprenants.

➤ **Hygiène**

On comprend dans ce pôle hygiène tout ce qui est en lien avec la pharmacie/infirmerie, mais aussi des mouchoirs, des lingettes etc...

3) Projection des objectifs

A) Les intentions éducatives

Le projet éducatif se résume en huit points en formant une charte de qualité et en répondant ainsi aux attentes de la ville :

- Garantir le respect de la réglementation en vigueur, des règles de sécurité et des conditions d'accueil.
- Organiser un temps d'accueil de qualité pour l'enfant et sa famille.
- Développer un projet pédagogique adapté aux besoins des enfants et du lieu.
- Proposer des activités en lien avec la vie locale : l'environnement, la culture et le patrimoine.
- Aménager des espaces adaptés aux enfants, aux familles, et aux équipes d'animation.
- Former et accompagner nos équipes pour la qualité de nos services.
- Favoriser l'implication des familles dans la vie de l'accueil de loisirs.
- Assurer une communication régulière sur la vie de l'accueil et sur l'ifac.

B) Les objectifs généraux

a) objectif généraux

- Développer la culture autour des Cévennes
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant

C) Les objectifs opérationnels

a) objectif opérationnel

● Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant

- Favorisant de la participation des enfants dans la vie quotidienne
 - En élaborant ensemble les règles de vie.
 - En élaborant une échelle de sanction.
 - En mettant en place un affichage d'accompagnement
 - En mettant en place des rôles (chef de chambres)
- Favorisant la cohésion de groupe
 - En mettant place des jeux de coopération
 - En mettant en place un jeu de groupe sur la semaine.
 - En mettant en place des chants ou musique

● Développer la culture autour des Cévennes

Développant la découverte des environs

- En mettant en place des temps sur les histoires et légendes
- En mettant en place une visite du marché nocturne
- En mettant en place une balade botanique dans le parc des cordeliers
- En mettant place des sorties rivière

Favorisant la connaissance du patrimoine

- En mettant en place une balade dans la ville d'Anduze avec un quizz pour les enfants
- En mettant en place des contes & légendes sur la ville d'Anduze
- En mettant en place des temps de discussion sur la ville et ses s'environs

D) Les critères d'évaluation

a) critère d'évaluation

1) Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant

Favorisant de la participation des enfants dans la vie quotidienne

- En impliquant les enfants sur le fonctionnement du centre
- *Est-ce que les enfants ont participé aux règles de vie ?* Oui/Non
 - *Est-ce que l'enfant a fait des propositions pertinentes ?* Oui/Non
 - *Est-ce que l'enfant participe à la création de l'échelle de sanction ?* Oui/Non
 - *Est-ce que l'enfant fait la différence entre la sanction et la punition ?* Oui/Non
 - *Est-ce que les enfants sur des temps de régulation remettent en question le fonctionnement des règles de vie ?* Oui/Non
 - *Est-ce que certaines règles de fonctionnement ont été changés ?* Oui/Non
 - *Est-ce que la signalétique est adaptée au enfant ?* Oui/Non
 - *Est-ce que l'affichage a été utile pour l'enfant ?* Oui/Non
 - *Est que les enfants proposent des activités ?* Oui/Non
 - *Est-ce que les enfants arrivent à choisir une activité ?* Oui/Non
 - *Est-ce que les enfants arrivent à s'intéresser à l'activité jusqu'à la fin ?* Oui/Non
 - *Est-ce que les enfant arrivent à décider d'un chef de chambre seul?* Oui/Non

Favorisant la cohésion de groupe

En mettant en place des jeux de coopération

- *Est-ce tous les enfants participent ?* Oui/Non
 - *Est-ce que les enfants comprennent les consignes ?* Oui/Non
 - *Est-ce que les jeux sont adaptés aux enfants ?* Oui/Non
 - *Est-ce que les enfants arrivent à créer un esprit d'équipe ?* Oui/Non
- Pourquoi ?*

En favorisant la prise de parole

- *Est-ce que des bilans sont faits avec les enfants ?* Oui/Non
- *Est-ce que les enfants participent ?* Oui/Non
- *Combien d'enfant participe ? (pourcentage)*
- *Est-ce que se sont toujours les mêmes enfants qui participe ?* Oui/Non
- *Est-ce que ce sont toujours les même enfants qui prennent la parole ?* Oui/Non
- *Est-ce que les enfants ont fait des propositions pertinentes ?* Oui/Non
- *Est-ce que les enfants ont remette en question le fonctionnement ?* Oui/Non
- *Est-ce que les enfants font des propositions de changement de fonctionnement ?* Oui/Non
- *Est-ce que les enfants ont pu changer certains fonctionnements ?* Oui/Non

2) Développer la culture autour des Cévennes

Développant la découverte des environs

- *Est-ce que les enfants curieux des contes & des histoires ?* Oui/Non
- *Est-ce que les enfants redemandent les contes & les histoires ?* Oui/Non
- *Est-ce que participe aux activités ?* Oui/Non
- *Est-ce que les enfants posent des questions sur les Cévennes ?* Oui/Non
- *Est-ce que se sont toujours les mêmes enfants qui posent les questions ?*
Oui/Non
- *Est-ce que les enfants prennent plaisir à participer ?* Oui/Non
si non Pourquoi ?
- *Est-ce que les enfants ont ramené quelque chose du marché nocturne ?*
Oui/Non
- *Est-ce que la sortie au parc été instructif ?* Oui/Non
- *Si oui, comment les enfants ont retenus la sortie au parc des cordeliers ?*

Favorisant la connaissance du patrimoine

- *Est-ce que les enfants ont pu participer à la sortie découverte d'Anduze ?*
Oui/Non
- *Est-ce que le jeu de question été adaptée au groupe d'enfant ?* Oui/Non
- *Est-ce que les contes et légendes sur Anduze, on plus aux enfants ?*
Oui/non
- *Si oui, comment ?*
- *Combien d'enfants participes aux activités de découverte de l'environnement et du patrimoine ?*
- *Est-ce que des temps de discussion sont mis en place ?* Oui/Non
- *Combien d'enfant participe aux discussions ?* Oui/Non
- *Est-ce que se sont toujours les mêmes ?* Oui/Non

4) Les relations

A) Les relations enfant/enfant

Les enfants expérimentent la vie en collectivité en séjour de vacance, cet apprentissage est différent de celui de l'école, ils vont pouvoir s'émanciper avec d'autres possibilités. Nous souhaitons permettre aux enfants d'être solidaire et fédérer ensemble dans la vie en collectivité, dans les meilleures conditions en mettant en place des outils de gestion des émotions exemple l'arc-en-ciel des couleurs (*ou chaque couleur est associée à une émotion cela permet de voir si l'enfant est prêt à discuter lors de conflit*) et des temps favorisant les échanges et les partenariats.

B) Les relations enfant/adulte

Les jeunes ont besoin de cadre et de repères, cela lui permet de se projeter en toute confiance. Ce cadre est là pour assurer la sécurité physique et affectif de l'enfant. Ce qui permettra à l'enfant de développer beaucoup plus d'autonomie. L'enfant n'a pas complètement acquis les notions de bien et de mal. Il faut donc l'aider à s'approprier ces concepts en lui expliquant chaque fois qu'il pose un acte qui ne correspond pas aux règles de

vie du séjour établie par les enfants et l'équipe d'animation. Les règles et les consignes lui seront rappelés très souvent pour qu'il puisse les assimiler. Selon leurs âges et leur faculté cognitives nous mettrons en place des outils plus adaptés.

C) Les relation adulte/adulte

Les relations adulte/adulte englobe les relations de l'équipe d'animation et de la structure accueillant (animateur, direction et personnel de la structure). Il est important que les relations soit sereines, pour pouvoir travail dans un meilleur état d'esprit, pour pouvoir ce dire les chose et trouver des solutions. Pour cela nus utiliserons les outils de communication (message je, résolution de problème, gestion de conflit).

D) Les relations familles

La relation aux familles est très importante pour moi, il faut que ce soit une relation de confiance. Il faut pouvoir discuter sans difficulté avec eux de leurs enfants dans un soucis de transparence et de bienveillance.

Durant le séjour 2 temps seront consacrés pour l'appel aux familles et un blog sera mis en place pour pouvoir communiquer avec les familles, pour montrer ce que font leur(s) enfant(s) pendant le séjour.

5) le fonctionnement de la vie quotidienne

A) Premier jour

L'ambiance du 1er jour retentira, sur tout le séjour : une journée d'énervement et d'insécurité ne pourra se rattraper qu'avec du temps et de l'énergie. L'arrivée tardive des enfants oblige à retarder le départ du bus et du coup l'arrivée sur la structure. Le placement tiens compte des recommandations faites en amont pour deux enfants (ou plus) souhaitant être dans la même chambre. De même pour les demandes le jour d'arrivée ou seront décidés durant le trajet avec les animateurs..

Horaire	Séjour vacance
9h	Accueil des familles / vérification des valises
10h	Départ du bus
10h - 11h	Arrivée sur la structure de Val de l'hort
11h – 11h30	Temps libre
11h30- 12h30	Repas
12h30- 13h30	Temps libre / Temps calme
13h30 - 14h30	Visite des locaux avec les enfants + Répartition des chambres
14h30 -	Règles de vie + jeux de connaissance

16h	
16h-16h30	Goûter
16h30-18h	Temps apprenant
18h-19h	Roulement des douches
19h-20h	Temps du repas (dîner)
20h-22h	Veillée

B) journée type

Horaire	Séjour vacances
7h30-9h00	Réveil échelonné
9H00-9h30	Brossage de dent/habillage
9h30-12h	Activités
12h-13h	Temps de repas
13h-14h	Temps calme/ libre
14h-16h	Activités
16h-16h30	Goûter
16h30-18h	Temps apprenant
18h-19h	Roulement des douches
19h-20h	Temps de Repas
20h-22h	Veillée
22h-7h30	Bonne nuit

C) Dernier jour

Horaire	Séjour vacances
7h30-9h	Réveil échelonné / Petit déjeuner
9h	Brossage de dent / Habillage
9h30-11h	Rangement des chambres / vérifications des valises
11h - 12h	Temps libre / bilan avec les enfants
12h-13h	Temps du repas
13h -14h	Rassemblement des affaires

14h	Départ du bus
14h - 15h	Trajet en bus / bilan avec les enfants
15h - 16h	Accueil des parents

D) Temps des repas

a) Petit déjeuner

Le temps du petit déjeuner est un temps convivial où l'enfant commence doucement à se réveiller. Dans ce cadre les enfants auront un réveil échelonné pour qu'ils puissent tous venir à l'heure rythme déjeuner tranquillement.

b) Déjeuner

Le temps du déjeuner est un moment de convivialité, nous souhaitons permettre aux enfants d'appréhender ce temps-là avec plaisir. Les enfants se servent seul et mangent ce qu'ils veulent sans que l'animateur interfère, toutefois il peut encourager les enfants à goûter sans être pressant. Les enfants doivent participer au rangement en fin de repas. Les enfants pourront rester aider l'agent de restauration à débarrasser les tables s'ils le souhaitent.

c) Goûter

Le temps du goûter variera selon les jours si c'est en sortie ou sur la structure. C'est moment où l'enfant peut prendre un goûter équilibré pour compléter ce qui aura dépensé dans l'après-midi et pour le faire tenir jusqu'au repas du soir.

d) Dîner

Le temps dîner fait partie des temps convivial sur un séjour car il permet de faire un point avec les enfants sur l'heure journée. c'est aussi un moment de transition vers les temps de veillée.

E) Temps d'activités / apprenant / veillée

a) Temps activités

Le temps d'activités est le moment où l'enfant développe sa capacité quel soit physique, intellectuel ou affectif. Il peut découvrir de nouvelles choses ou refaire d'autres déjà faites pour se perfectionner. C'est le moment où des projets d'animation peuvent émerger pour prendre vie, cela permet de fédérer les enfants autour d'un but commun.

b) Temps apprenant

C'est un moment où l'enfant apprend ce qu'il n'a pas pu découvrir à l'école sous forme ludique, par le biais de moment de lecture d'histoire & de légendes cévenoles, la découverte des sons et des chiffres avec des jeux de sociétés.
Les temps apprenant dure 1h30 par jour.

c) veillées

les veillées font partie des activités réalisées durant le séjour, elles se déroulent après le dîner. Elles ont pour but de divertir, développer la curiosité de l'enfant, tout en menant l'enfant vers l'heure du couché ou il pourra vaguer au pays des rêves.

F) Temps de calme/libre

a) Temps calme

C'est un moment où l'enfant peut se poser pour récupérer peut d'énergie. Sur ce temps là les enfants auront la possibilité de se ressourcer, de lire un livre, de faire la sieste si nécessaire et de se détendre.

b) Temps libre

Ce moment permet à l'enfant de découvrir les lieux, de s'appropriier les codes société avec les autres enfants. Lors de ce temps les enfants sont en autonomie sous l'œil avisé des animateurs. Les animateurs n'interviennent que s'il y a des soucis (petit bobo, petit chagrin, etc.).

G) Temps des douches/Brossage de dent

a) Temps des douches

Ce temps est primordial pour l'hygiène de l'enfant, il appartient à l'animateur d'informer et d'éduquer les enfants sur l'importance de l'hygiène corporelle individuelle au quotidien. Dans ces moments clés, une bonne organisation est capitale. Il est par ailleurs nécessaire d'instaurer un climat de confiance, de prendre le temps, de faire preuve de patience, de compréhension, d'attention, de calme et de disponibilité.

b) brossage de dent

brossage de dent et un moment important pour l'hygiène dentaire des enfants il sera effectué après chaque repas sur la structure (petit déjeuner, déjeuner, dîner)

I) Temps du couché

En séjour de vacances, la qualité du sommeil est primordiale. Il est un besoin fondamental qui permet à chacun (animateur compris) de récupérer physiquement et psychologiquement de la fatigue accumulée au cours de la journée et ainsi, profiter du séjour dans les meilleures conditions. Il convient de prendre le temps nécessaire, d'être présent, disponible et de maintenir une atmosphère de calme et sécurisante, y compris après l'extinction des feux. En aucun cas, les cris et les punitions humiliantes n'ont leur place au coucher. Un outil de jour/nuit sera mis en place pour que les enfants repèrent les moments où il faut dormir et celui où on peut commencer à se lever pour aller au petit déjeuner.

6. La nature des activités proposées

A) L'utilisation des projets d'animation et de thématiques

Avec l'équipe, je souhaite travailler sur une thématique durant le séjour. Le thème sera la découverte de la région au niveau de la porte des Cévennes sur la commune d'Anduze. Un travail sur l'autonomie sera mis en place sur tous les temps de vie collective (activité, temps libre, repas, etc.). Ce travail et cette thématique permettent de mieux valoriser notre fonctionnement et de développer le mieux possible nos objectifs. Cela permettra de renforcer le projet de fonctionnement. Pour réaliser une dynamique nous allons mettre en place un fil conducteur, le programme d'activités en lien soit avec la thématique et/ou les envies des enfants.

B) La programmation des activités

Nous réaliserons un planning d'activités en amont qui peut être modifié selon les envies des enfants et les soucis techniques que l'on peut rencontrer (météo, protocole sanitaire, etc..). Les activités seront proposées sous forme de planning et présentées oralement auprès des enfants le matin ou la veille.

C) Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives seront proposées tout au long du séjour sous différentes formes (ballade dans la ville, baignade, etc..). Elles permettront de développer leurs motricités, le repérage dans le temps, la cohésion de groupe et de prendre un peu plus confiance en eux. Ces ateliers seront encadrés et se feront avec du matériel adapté.

D) Les sorties, les baignades

Pour toutes nos sorties baignade, nous aurons une animatrice diplômée BNSSA dans l'équipe, ce qui permettra des baignades surveillées. Le taux d'encadrement pour la baignade est d'un animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans. Pour les baignades en rivière nous pouvons avoir la confirmation de se baigner dans la rivière située aux alentours d'Anduze.

Lors des sorties sur Anduze ou la rivière nous appliquerons la réglementation sur le déplacement avec ou sans chaussées en ou hors agglomération.

E) Les modalités de participation des mineurs

La journée type est réfléchi pour que chaque enfant puisse s'approprier l'espace pour être le plus autonome et dans la découverte de la faune et la flore

Le projet pédagogique est conçu pour favoriser la participation des enfants sur tous les temps de la journée :

- Créations des règles de vie et de fonctionnement.
- Découverte des activités
- Prise en compte des propositions des enfants.
- Mise en place de forums.
- Réalisation de certaines veillées

7) Les modalités de fonctionnement de l'équipe

A) Le recrutement

Le recrutement des animateurs est réalisé amont par l'Ifac, suite à ça j'ai pris contact avec l'équipe d'animation positionné sur le séjour pour pouvoir les rencontrer.

B) Participation des animateurs

L'équipe d'animation est partie prenante du projet, c'est ensemble que nous définissons les objectifs généraux et opérationnels à mettre en œuvre. La réunion de travail sera mis en place pour préparer et réfléchir à notre démarche pédagogique avant le début du séjour de vacance

- Présentation du projet pédagogique
- Élaboration du projet de fonctionnement
- Réalisation du planning d'activités.
- Déroulement de la première journée, journée type et dernière journée
- Sensibilisation à la communication non violente et à la bienveillance, connaissance du public
- Explication des différents protocoles (sanitaire covid-19, canicule).
- Mise au point des soucis rencontrer et de solution.

C) La fiche de poste

Animateur

- Assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant qui lui sera confié.
- Encadrer et Animer les activités et la vie quotidienne (hygiène, repas, rangement etc.)
- Il doit accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets
- Participer à l'élaboration et appliquer le projet pédagogique et de fonctionnement du séjour
- Accueillir, informer et renseigner les familles lors de l'accueil des familles au début et fin du séjour
- Il doit travailler en équipe, tout en étant honnête, authentique, ponctuelle et sincère.
- Il doit avoir une relation privilégiée avec le groupe d'enfants et pour chaque enfant
- Il doit connaître la réglementation ou en cas d'échéance être capable de chercher l'information.
- Il doit appliquer cette réglementation.
- Veiller à la qualité et à la diversité des activités et de la pédagogie utilisée.
- Doit participer activement à la vie du séjour.
- Il est aussi partenaire de jeu.
- Doit être capable de gérer ses émotions et ses tensions.
- Établir une synthèse pour chaque jour, des actions réussies, des difficultés rencontrées (tant sur le plan relationnel avec les enfants qu'avec les adultes) afin de faire évoluer les pratiques sur le terrain.
- Manifester de l'enthousiasme face aux expériences et à la découverte.
- Il doit avoir une tenue correcte et un langage adapté
- Il doit avoir un comportement et une attitude professionnels durant le temps passé avec les enfants.

L'évaluation n'est pas pour mettre en difficulté l'animateur, mais pour permettre de faire le point, de le recentrer sur ces objectifs qu'il se sera fixé en début du séjour, les bilans seront réalisés en fin de séjour afin de voir l'évolution de l'animateur dans ces objectifs.

Directeur

le directeur se doit de répondre aux cinq fonctions du directeur sont :

- Situer son engagement.
- Élaborer le document pédagogique avec l'équipe d'animation.
- Diriger le personnel
- Assurer la gestion de l'accueil
- Développer la communication et le partenariat.

Son rôle se définit en sept points

- Responsable du bon fonctionnement du centre de loisirs
- Conception du projet pédagogiques
- Organisation et gestion de l'équipe d'animation
- Gestion administrative
- Formation et encadrement des animateurs et plus particulièrement des stagiaires.
- Médiateur et informateur, relais avec le service IFAC
- Mise en place d'outil de formation, pédagogique et d'évaluation.

Surveillant de baignades

Avant même l'aspect de surveillance, une baignade doit être avant tout bien préparée. C'est pourquoi le surveillant de baignade (SB) travaille toujours en deux temps :

- Il prépare la baignade.
- Faire le point avec l'équipe d'animation.
- Prévenir les sauveteurs sur le lieu de baignade.
- Connaître les appréhensions des enfants.
- Aménager la zone des activités de baignade.
- Se munir d'un moyen de communication.
- Se munir d'une trousse.
- Il surveille la baignade.
- Assurer la sécurité de tout le groupe.
- Faire respecter les règles en développant un esprit de prévention chez les mineurs.
- Met fin à la baignade.

D) Rôle formateur du directeur

Je prends au sérieux cette mission et c'est pour cela que je mets en place divers outils de formation, pédagogique et d'évaluation pour accompagner les animateurs dans leur travail.

• Le projet pédagogique

Il est pour nous la référence dans notre travail, il permet de revenir sur ce qui est important, sur les divers objectifs. Il sera distribué avant le séjour et fera l'objet d'une discussion débat avec l'équipe d'animation pour mieux en comprendre le sens et le modifier si nécessaire au niveau des objectifs.

• Le projet de fonctionnements

Il définit notre fonctionnement. Il est développé sous forme de tableau dans le chapitre journée de fonctionnement. Ce projet évoluera au fur et à mesure des besoins.

• Des livres pour tous

Une malle pédagogique sera mise à place avec des documents ainsi que des livres de pédagogique et d'activités, pour aider les animateurs dans leurs recherches d'idées ou de connaissance.

• Les fiches d'activités

Des fiches d'activités vierge seront mises à disposition des animateurs. Elles leurs permettrons de poser par écrit leurs activités et de repositionner leurs objectifs. Avec les animateurs nous pourrons remplir ensemble les feuilles si besoin.

• Les projets d'animation

Pour l'écriture du projet d'animation, des réunions de travail seront faites avant la session.

• Les bureaux Ifac

l'Ifac est également un lieu de ressource.

• Support informatique

Divers supports informatiques permettent la recherche de nouvelles idées et de connaissances,

pour les activités proposées aux enfants. Ils sont aussi de nouvelle méthode ludique d'apprentissage avec par exemple «learning app»

E) L'organisation du travail

a) Les temps de travail

L'équipe d'animation est présente sur la structure tout au long du séjour 24h/24.

b) Les pauses/repos

Durant le séjour vu que les animateurs sont présents 24h/24 avec les enfants sur tout la durée du séjour, des temps de récupération/compensation seront mis en place pour que les animateurs puissent récupérer. Généralement ils seront mis en place sous forme de quartier libre.

c) Les réunions de séjour

Ils permettent de faire de debriefing de la journée sur les soucis rencontrés et les solutions qui peuvent être mis en place, les changements de planning pour le lendemain. Ce temps la sera aussi un moment d'échange entre les animateurs.

F) L'évaluation des animateurs et du directeur

Nous avons à notre disposition des feuilles d'évaluation éditées par l'ifac (voir en annexes). D'autres feuilles d'évaluation personnalisées seront réalisées avec les animateurs, avec des critères plus précis pour leur permettre d'évoluer dans leur pratique et mettre en place un accompagnement.

La thématique et les objectifs seront finalisés par des grilles d'évaluation avec des critères précis afin que chacun puisse évaluer le travail du groupe.

8) Les conditions de sécurité

A) Réglementation

Une remise à jour de la réglementation sera faite lors d'un debriefing du soir. Les animateurs seront en charge de chercher les informations relatives à la réglementation. sur des points précis (transport, déplacements, baignade etc...). Ce travail se poursuivra par un petit quizz dessus et les informations mis à disposition dans un classeur.

B) Santé

a) L infirmerie

Un lieu spécifique est réservée pour les soins et l'isolement des malades dont l'état de santé ne permet pas leur maintien au séjour. Cette infirmerie est disponible à l'accès par l'ensemble de l'équipe pédagogique. les horaires de présence de l'AS y sont affichés pour le suivi sanitaire et la délivrance des traitements.

On y trouve les médicaments, conservés dans leur emballage d'origine, stockés hors de portée des enfants (Malles fermée à clé) et limités aux produits pharmaceutiques nécessaires pour assurer les premiers soins. La pharmacie ne doit comporter aucun médicament périmé.

b) Cahier à pharmacie

Nous mettrons en place un cahier à pharmacie spécifique, sur ce cahier devra apparaître tous les soins fait par les animateurs, que ce soit sur la structure d'hébergement ou en sortie.

Comme la réglementation l'exige nous y retrouverons nom et prénom de l'enfant et son âge, le nom de l'animateur, date et heure, La nature des soins et suivi.

Sur ce cahier sera agrafé les rapports d'accidents.

c) Registre médical

Le Registre d'infirmierie récapitule jour par jour tous évènements d'ordre médical, en indiquant pour chacun : l'enfant concerné, le type de blessure ou de maladie, le traitement prescrit, les soins dispensés sur prescription médicale,... sans omettre les dates et heures d'intervention ainsi que les mesures éventuellement prises : surveillance, prise en charge médicale, retour dans la famille, etc.

d) tableau de suivi des traitements

Le Tableau de suivi des traitements indique, pour chaque enfant qui a un traitement, les médicaments à lui donner, la posologie et les horaires de prise, tels qu'ils sont indiqués sur l'ordonnance remise par les parents ou le médecin du séjour.

Tenu quotidiennement, ce tableau de suivi permet de s'assurer que chaque enfant bénéficie du traitement qui lui a été prescrit, et limite les risques d'oubli ou de sur-dosage involontaire.

d) Dossier médicaux des enfants

Les fiches sanitaires de liaison comportent des informations confidentielles, et ne doivent être transmises à l'équipe qu'en cas de nécessité. Il appartient alors au directeur, dans un souci de protéger la sécurité physique et morale des mineurs, de décider de la transmission ou non de ces informations à l'équipe pédagogique.

C) Les protocoles

a) Protocole sanitaire covid-19

Suite au récent événement de crise épidémique de coronavirus un protocole sanitaire Covid-19 a été mis en place. Ce protocole est mis en place actuelle et il est évolutif en fonction des directives décidés par la DDCCS.

Il permet l'accueillir les enfants selon des consignes d'hygiène et sanitaires qui seront respectés tous au long de la durée du séjour vacances.

Ce protocole sera affiché et disponible dans le classeur administratif. Chaque animateur aura pris connaissance de ce document pour pouvoir aussi l'appliquer.

b) Plan canicules

La chaleur expose particulièrement les enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide : ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus important que celui de l'adulte) ; par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

Pendant une vague de chaleur

Pour les enfants :

- Se protéger
 - Diminuer les expositions prolongées au soleil : sport, promenades en plein air... et limiter les dépenses physiques.
 - Veiller à ce que les enfants soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements légers..).
 - veiller à ce que les enfants ne séjournent dans les yourtes pas lors de fortes chaleurs,
- Se rafraîchir
 - Veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais.
 - Faire prendre régulièrement des douches, rafraîchissement.
 - Eviter les baignades en eau très froide (risque d'hydrocution).
- Boire et manger
 - Distribuer régulièrement de l'eau (veiller à sa qualité).
 - Adapter l'alimentation (veiller à la qualité : chaîne du froid...).

c) PPMS

Nous nous baserons sur le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) mis en place par la structure d'hébergement.

d) Exercice incendie/intrusion

Une simulation d'évacuation des locaux sera prévue sur le premier jour d'arrivée sur la structure avec les enfants selon le PPMS. (Sous réserve d'acceptation de la structure d'hébergement)

ANNEXE

Des vacances apprenantes

Redonner confiance aux enfants en apprenant en jouant (Valoriser les acquis, développer l'estime de soi, encourager l'effort)

Apprendre en jouant : Pour favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul, raisonnement...) les encadrants auront recours à des jeux. Ils seront choisis et utilisés de manière à renforcer les compétences et/ou les connaissances de l'enfant. Celui-ci est ainsi amené à lire, écrire, raisonner, s'exprimer, compter et mobiliser des connaissances de culture général tout en s'amusant.

Le jeux comportent de nombreux avantage pour l'enfant en phase d'apprentissage.

Il apporte du plaisir, il permet par exemple de renforcer la mémoire et de renforcer les connaissances acquises.

Il peut favoriser la concentration et l'attention

Il encourage à faire des efforts : par amusement, par envie de gagner, par le défi ou la compétition qu'il suscite

Il permet de pratiquer des activités collectives et de développer des capacités sociales et civiques : respect du tour de chacun, de la règle du jeu, du matériel, accepter de ne pas gagner, ranger...

Il rend l'enfant acteur ce qui favorise la motivation, les apprentissages et la mémorisation

Il favorise la convivialité et l'esprit d'équipe

Associer lecture et plaisir (découvrir et faire aimer l'univers de la lecture)

Mise en place d'une ambiance confortable : mettre en valeur les livres et faire vivre l'espace en soignant l'aménagement avec une petite bibliothèque variée comportant des livres illustrés adaptés à tous les niveaux.

Proposer des lectures détente ; pendant le temps calme, après les douches, assis confortablement. L'encadrant peut faire la lecture en la rendant le plus vivant possible. Proposer aux enfants s'ils souhaitent lire à leurs tours.

Proposer une lecture feuilleton sur plusieurs séances : les enfants attendront la suite avec plaisir et impatience. Laissez le livre à disposition de tous entre les séances.

Faire découvrir différents genres et supports de lecture : conte, fable, théâtre, BD, poésie, album, roman et nouvelle, documentaire, lecture sur écran et recherche sur internet. Faire voyager par le livres en découvrant de nouvelles cultures

Travailler l'expression orale :

S'exprimer sert à aller vers les autres, à transmettre un message, des idées, un point de vue, des explications... la manière de s'exprimer a un impact sur le regard des interlocuteurs. Elle influe sur les relations sociales.

La communication orale nécessite un entraînement afin de faciliter les échanges. Elle est souvent freinée par le manque de confiance mais une fois acquise elle permet de gagner en assurance, aide à s'intégrer, améliore la compréhension et l'écoute, favorise la prise de parole et enrichit les relations humaines.

Donner une place au dialogue pendant le séjour

Saisir toutes les occasions de dialoguer avec l'enfant. Ces échanges informels sont autant d'opportunités d'enrichir l'expression et d'apprendre à écouter. Les encadrants devront être exigeants lorsque les enfants s'expriment en les poussant à reformuler lorsque cela est nécessaire. Demandez-leur de reformuler, de détailler, d'approfondir. Les intervenants devront vérifier que l'enfant comprend.

Vaincre la timidité

Encourager et valoriser les plus timides pour qu'ils prennent de l'aisance dans la prise de parole.

Solliciter celui qui ne participe pas en lui demandant son avis. Appeler chaque enfant par son prénom même si la réponse ne vient pas il se sent ainsi reconnu.

L'enfant comme l'adulte ne doit ni couper la parole ni se moquer ; cet espace de confiance et de respect est incontournable pour libérer la parole des plus timides.

Durée est de 1h30 d'activité tous les jours (5 séances) et lors des temps calmes

Nombre : groupe de 6 enfants maximum

Encadrant : niveau bac/possédant un bafa

Locaux : Une salle équipée de table et de chaise

Matériel :

une bibliothèque composée d'une soixantaine de livres divers

une malle de jeux de société éducatif/ matériels éducatifs divers.

BAIGNADE

Taux d'encadrement lors d'une baignade



Le taux d'encadrement lors de baignade est :

- Pour les enfants de moins de 6 ans, il faut 1 animateur pour 5 enfants.
- Pour les enfants de plus de 6 ans, il faut 1 animateur pour 8 enfants.

Que la baignade soit dans un lieu aménagé et surveillé ou non aménagé et surveillé, il faut s'en tenir aux consignes données par le surveillant de baignade (SB) attribué sur la sortie ou la baignade en piscine.

Les enfants qui ont plus de 8 ans pourront passer un test avec le surveillant de baignade pour voir si ils savent nager sans les brassards. Sinon tous les autres enfants sont équipés de brassard et/ou de ceinture, ils ne peuvent rentrer dans l'eau que si un animateur est déjà dans l'eau et à l'inverse l'animateur sort en dernier de l'eau. Le SB est hors de l'eau à la piscine ainsi il peut avoir une vision sur les enfants et interpellé l'animateur dans l'eau en cas de problème.

À la rivière et à la mer, le SB se positionne face à la baignade les pieds dans l'eau pour éviter toute hydrocution en cas d'intervention.

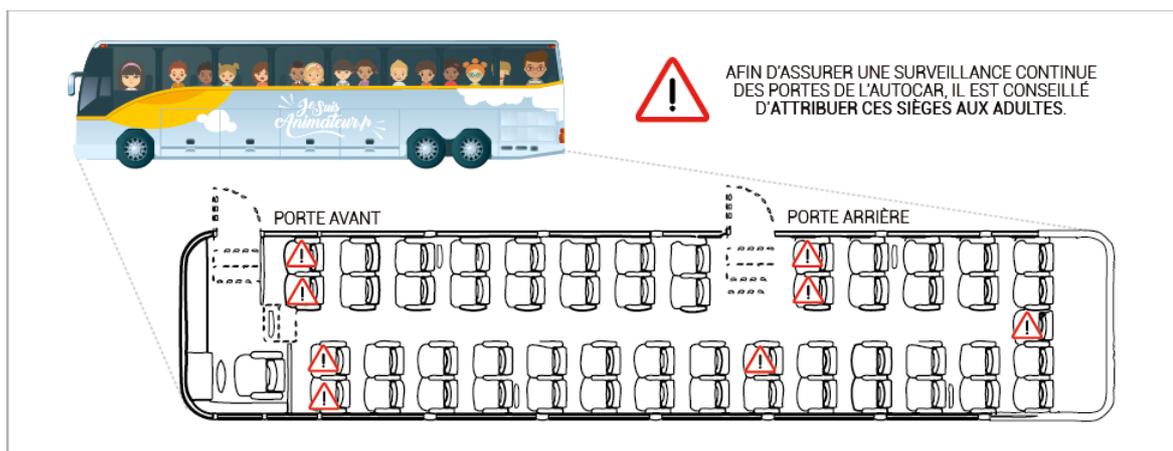
Dans le lieu non aménagé, le SB délimite par un périmètre de sécurité l'espace de baignade. En sachant qu'il ne peut surveiller que :

- 20 enfants maximum dans l'eau pour les moins de 6 ans.
- 40 enfants maximum dans l'eau pour les plus de 6 ans

Les enfants sont équipés d'un t-shirt clair pour éviter les coups de soleil et d'une casquette. Pour la rivière et la mer, ils doivent être munis de chaussures d'eau ou veille basket.



EN CARS / EN BUS



Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des accueils collectifs à caractère éducatifs de mineurs (ACCEM). Le chauffeur n'est pas en aucun cas pris en compte dans le taux d'encadrement.

L'organisateur ou bien le directeur est tenu de désigner un chef de convoi, afin d'établir une liste nominative des passagers et de placer un animateur à proximité de chaque issue de secours.

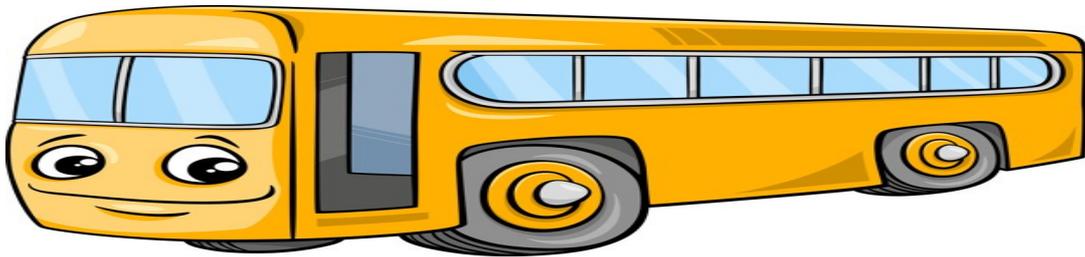
Le temps de trajet est un temps de travail à part entière pendant lequel les animateurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité s'agissant des mineurs qui sont sous leur garde.

Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et veiller à ce que les enfants soient correctement assis et portent leurs ceinture de sécurité.

RÔLE ET RESPONSABILITES DU CHEF DE CONVOI

Le chef de convoi est désigné par l'organisateur ou le directeur du séjour, il est responsable par la délégation du convoyage. À ce titre, il doit s'assurer de la conformité du transport et veille à son bon déroulement. Il communique régulièrement avec le chauffeur et doit si nécessaire prévenir l'organisateur voire les autorités compétentes (police, gendarmerie ou DREAL), en cas de doute sur l'état du véhicule (état des pneus, etc.), sur le comportement du chauffeur (alcoolémie, fatigue du conducteur, etc.) ou bien sur sa conduite (respect du code de la route, vitesse maximale, heure et amplitude de conduite, etc.).

AVANT LE DEPART



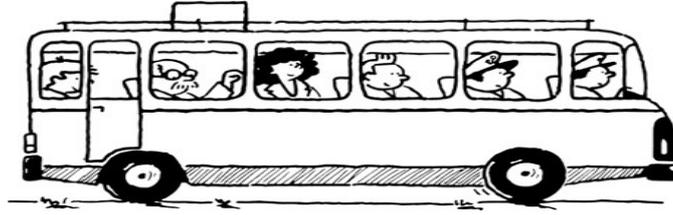
- **Avoir pris connaissance de la législation relative à l'accompagnement des groupes d'enfants en ACCEM.**
- **Être en possession de la liste nominative des passagers (enfants et animateurs) en double exemplaire dont l'une est à remettre au directeur et une liste que l'un des animateurs garde avec lui.**
Il faut pointer les enfants présents au départ ou après chaque arrêt de car.
- **Informers l'équipe du nombre d'enfants et des règles à respecter.**
Donner au chauffeur le nombre d'animateur et d'enfant qui monte dans le bus et vérifier l'heure de retour.

PENDANT LE TRANSPORT



- **Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie ainsi que les recommandations sanitaires (protocole covid-19) aux enfants pour le bon déroulement du voyage.**
- **Veiller à ce que les enfants soient correctement assis durant le trajet et portent leur ceinture de sécurité.**
- **Veiller à ce que aucun sac n'encombre l'allée centrale du car**
- **Veiller à placer un animateur près de chaque porte (avant, milieu et arrière) et chaque issue de secours de l'autocar.**
-

CONDITIONS DE SECURITE DANS LE VEHICULE

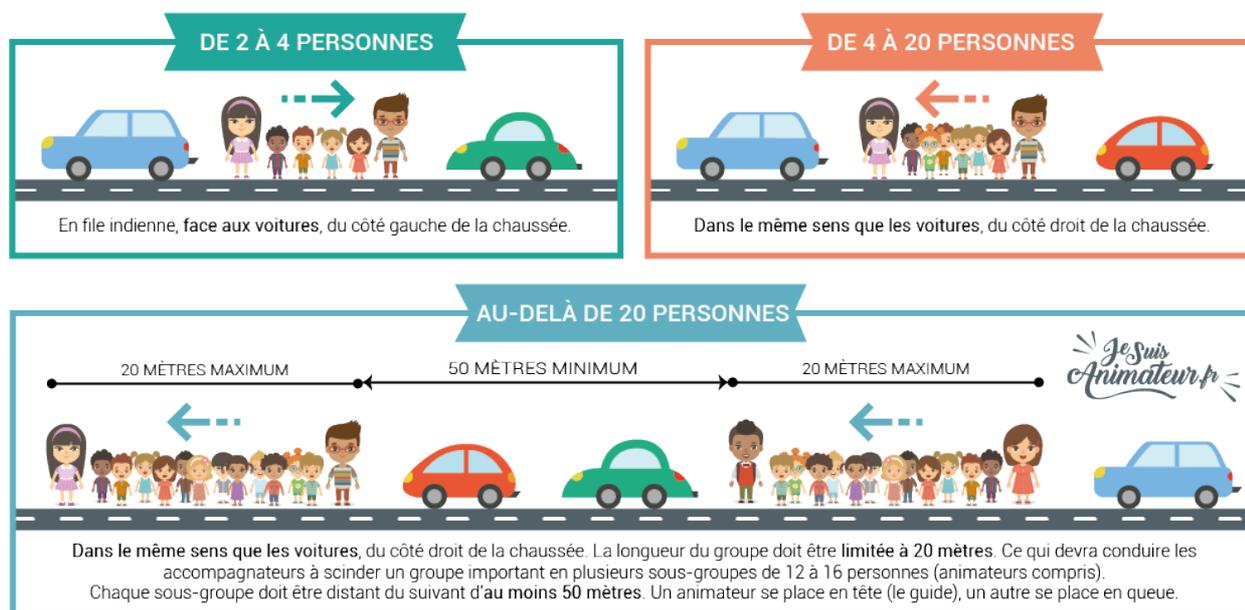


Les portes situées à l'arrière doivent rester fermées pour embarquer afin de mieux contrôler les effectifs. Un animateur doit être présent au niveau de chaque issue de secours. Tout au long du trajet, veiller à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité.

CONDITIONS DE CONDUITE

- Le conducteur u car doit être titulaire du permis D.
- Durée maximale de conduite sans interruption est de 4h30 le jour et 4h de nuit.
- Interruption(s) de conduite : 45 minutes ou remplacée par une pause d'au moins 15 minutes suivie d'une pause d'au moins 30 minutes.
- Durée maximale de conduite journalière de 9h (peut être portée à 10h deux fois par semaine).
- La vitesse maximale autorisée pour les transports en commun de plus de 10 tonnes est de :
 - 50 km/h en agglomération ;
 - 90 km/h hors agglomération ;
 - pour certains véhicules, 100km/h sur autoroute.
- Les véhicules doivent porter à l'arrière un disque mentionnant leur vitesse maximale.
- Le véhicule doit porter à l'avant et à l'arrière une plaque portant un symbole international signifiant «transports d'enfants».

A PIED



Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans la réglementation des ACCEM.

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire qui sera ensuite transmis au directeur de la structure.

lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacement réservés aux piétons (trottoirs, accotements), ils sont tenus de les utiliser. lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.

Lors déplacement de nuit ou par mauvaise visibilité, la circulation se fait bien entendu sur la droite de la chaussée dans l'article R 412-42. le groupe doit pouvoir être visible par les automobiliste à au moins 150 mètre (éclairage blanc ou jaune à l'avant, rouge à l'arrière, port de brassards au bras gauche ou brassière pour tous le monde enfants et animateurs). La présence du système d'éclairage est facultative en agglomération si l'éclairage public est suffisant.

Avant toute sortie, il est indispensable de prévoir le listing ainsi que la trousse de secours, un moyen de communication ainsi qu'un récapitulatif des principaux numéros d'urgence (SAMU, Pompiers, centre antipoison...) et coordonnées téléphoniques de la structure et de ses responsables. Il est également important de confier au responsable du séjour un exemplaire du listing des mineurs concernés par la sortie. Prévoyez de l'eau.

TROUSSE A PHARMACIE

Il est recommandé d'équiper sa trousse de secours des produits et matériel ci-dessus :



Aucune directive officielle ne spécifie ce que doit contenir une trousse de secours. Mais nous nous baserons sur les recommandations de la DDCS 30 (directions départemental de cohésion social du Gard) et de la ville de Nîmes.

La trousse de secours doit être adaptée selon le nombre de personnes concernées par la sortie (enfants & adultes), le milieu environnant (montagne, mer, campagne etc.), les activités physiques ou sportives prévues. La trousse ne doit contenir que des produits et du matériel pouvant être utilisés pour soigner les égratignures et les petites plaies.

Il est fortement conseillé d'y insérer un récapitulatif des principaux numéros d'urgences (SAMU, Pompiers, centre antipoison ...), ainsi que les coordonnées téléphoniques de la structure et de ses responsables.

Pompier 18

SAMU 15

Police 17

Enfant maltraité 119

numéro d'urgence européen 112

lors d'une sortie, il est important d'emporter les traitements d'urgence en cas d'échéance (asthme, allergie, etc.).

Au retour de la sortie, il est indispensable de reporter sur le registre d'infirmier les éventuels soins prodigués.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

Fiche vierge de répartition des missions du personnel

MISSIONS	NOMS	FONCTIONS DU PERSONNEL
Déclencher l'alerte, activer le plan particulier de mise en sûreté.		
S'assurer de la mise en place des différents postes		
Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités		
Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement		
Contrôler l'accès de l'établissement		
S'assurer que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier : PAI, mobilité réduite)		
Gérer les communications téléphoniques (secours, familles, villes)		
Assurer l'encadrement des enfants (liste des présents, pointages des absents, gestion de l'attente signalement des incidents)		
Prendre la radio France Bleu Gard Lozère (90,2Mhz)		
Prendre le matériel : trousse de premier secours + PAI		
Prendre le cahier d'appel		

les gestes à retenir



Pour me protéger
et protéger les autres !

Nom de l'activité

Date et séance

Âge

Effectif

Lieu

Durée

Objectifs

Matériel

Pédagogique/technique d'animation

Déroulement

Conclusion/rangement

Indicateurs/Critères

Numéro d'urgence

SAMU : 15

Pompiers: 18

Police : 17

N° Unique européen : 112

S.O.S enfant battu : 119

CHU de Nîmes : 04 66 68 68 68

Centre Anti-poison : 04 91 75 25 25

Numéro utile

Portable Séjour :

IFAC standard

Mail

ville

ALSH@ville-nimes.fr

IFAC

ifac.nimes@utso.ifac.asso.fr

Responsable séjour

séjour@utso.ifac.asso.fr